

Époux ou Père

Prénoms Paul

Nom HY
Né le 13 avril 1983

à Prachinburi (Thaïlande) heures
à

de⁽¹⁾ HY Jean-Marc

et de⁽²⁾ NUON Lise

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le⁽²⁾

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽²⁾

Épouse ou Mère

Prénoms Karona

Nom CHEM
Née le 1er janvier 1984

à Phnom Penh (Cambodge) heures
à

de⁽¹⁾ CHEM Sambeau

et de⁽²⁾ THAN Savy

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le⁽²⁾

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽²⁾

Albenet

Mariage célébré à
25 août 2007

Saint-Etienne (Loire)

à 10

heures 30

Les futurs époux ont déclaré⁽⁴⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

327

le 25 août 2007

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître, notaire à ».

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 913

Le 20 Janvier 2013
à 21 heures 04
est né(e) (1) Dylian Hy

du sexe Masculin à SAINT-DENIS
(Seine Saint-Denis)
reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 21 Janvier 2013
Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau
Délégué



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 214

Le 20 Janvier 2013
à 21 heures 07
est né(e) (1) Dyliana Hy

du sexe Féminin à SAINT-DENIS
(Seine Saint-Denis)
reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 21 Janvier 2013
Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau
Délégué



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.